

Destruction des oiseaux rapaces diurnes dans le canton de Vaud et en Suisse pendant l'année 1915

Autor(en): **Blanc, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **51 (1916-1917)**

Heft 192

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269916>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Destruction des Oiseaux rapaces diurnes dans le canton de Vaud et en Suisse pendant l'année 1915.

PAR

HENRI BLANC, professeur
CONSERVATEUR DU MUSÉE ZOOLOGIQUE

Par l'envoi d'une circulaire datée de Berne du 29 juin 1915 et adressée aux gouvernements cantonaux, le Département militaire fédéral, après entente avec le Département de l'intérieur, demandait que des mesures soient prises dans toute la Suisse pour la chasse des oiseaux de proie qui, d'après lui, étaient coupables de détruire les pigeons voyageurs dans leur entraînement comme messagers.

En date du 27 juillet 1915, une seconde circulaire du Département militaire fédéral invitait les autorités cantonales, cela pour tenir compte d'un désir exprimé par la Société suisse pour la protection de la nature, à ne faire tuer que : 1° le **Faucon pèlerin**, 2° l'**Autour**, 3° l'**Épervier**, les autres espèces de rapaces devant être exclues de la chasse en raison de leur utilité ou de leur plus grande rareté.

L'arrêté sur la chasse dans le canton de Vaud, daté du 20 août 1915, rappelait aux chasseurs que l'Etat-major fédéral allouerait une prime de deux francs pour chaque oiseau de proie tiré et envoyé, pour y être déterminé exactement, au Musée zoologique de Lausanne, l'autorité cantonale payant aussi deux francs de prime par spécimen livré.

Du 11 septembre au 13 décembre 1915, soit pendant toute la durée de la chasse dans notre canton, le Musée zoologique a reçu 86 rapaces diurnes déterminés comme suit :

Faucon hobereau (*Baumfalke*) *Falco subbuteo*. L. = 1. — **Faucon pèlerin** (*Wanderfalke*) *Falco peregrinus*. L. = 3. — **Autour ordinaire** (*Hühnerhabicht*) *Astur palumbarius*, L. = 8. — **Crécerelle** (*Turmfalke*) *Cérche-neis tinnunculus*, L. = 11. — **Epervier** (*Sperber*) *Accipiter nisus*, L. = 46. — **Buse ordinaire** (*Mäusebussard*) *Buteo vulgaris*, L. = 17.

Il ressort de cette première statistique, que des chasseurs connaissant mal nos oiseaux rapaces diurnes ont tué un Faucon hobereau, représentant d'une espèce qui devient de plus en plus rare dans le pays ; que nos nemrods vaudois ont abattu encore 11 Crécerelles, espèce utile, et 17 Buses, espèces dont les méfaits sont très discutés aujourd'hui ; en tout cas, la chasse de ces deux oiseaux n'était pas réclamée.

Pour être toujours mieux renseigné sur le genre de nourriture des oiseaux qui étaient apportés au service du Musée, nous avons ouvert les gésiers de cinq Crécerelles ; ils ne contenaient que des débris encore mal digérés de petits rongeurs. Lasnier¹ a fait de nombreuses autopsies intestinales du Faucon crécerelle qui lui ont démontré que ce rapace détruit beaucoup de campagnols et qu'il ne peut venir à bout des oiseaux et du gibier adultes ; il est donc à ranger parmi les espèces utiles. Cependant V. Fatio² dit de la Crécerelle : « les passereaux et même les jeunes gallinacés ne sont pas à l'abri de son bec quand, durant la mauvaise saison, les souris et

¹ LASNIER. Le Faucon crécerelle est-il utile ou nuisible ? (Revue française d'ornithologie, 3^{me} année. N° 28, p. 129.

² V. FATIO. Faune des Vertébrés de la Suisse. V. II, Oiseaux 1^{re} partie, page 139. Genève, 1899.

les insectes viennent à leur manquer ». La Crécerelle ne figure heureusement pas dans la liste officielle des oiseaux nuisibles en Suisse.

Nous avons également ouvert les gésiers de huit Buses ; les premières, tuées en automne, qui furent autopsiées avaient le gésier bourré de grosses sauterelles vertes (*Locusta viridissima*) : les gésiers des dernières, tuées en novembre et décembre, ne contenaient que des restes de petits rongeurs. Si la Buse est considérée comme une espèce nuisible par notre loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux, de nombreux ornithologistes scientifiques et pratiques pensent que cet oiseau doit bénéficier de l'amnistie malgré les quelques méfaits qu'il peut commettre, puisqu'il détruit quantité de petits rongeurs malfaisants. — V. Fatio¹ reconnaît aussi que pendant la belle saison, la Buse se contente comme nourriture de petits mammifères, souris, campagnols, de lézards, de grenouilles, de jeunes oiseaux pris au nid. Mais quand les gelées viennent la priver de ce menu facile, ou dans les régions supérieures où elle trouve moins de petites proies à sa portée, elle devient plus carnassière et plus entreprenante et s'attaquera alors assez souvent soit au gibier, aux petits oiseaux et aux volatiles de basse-cour. »

De la Fuye et G. de Dumast², après avoir pratiqué 48 autopsies intestinales de la Buse, qui ont été faites plutôt durant les mois de mai à octobre pendant les années 1908-1909-1910, sont disposés à ranger ce rapace décrié parmi les oiseaux indifférents ou utiles. Alors même que la Buse changerait complètement son régime alimentaire pendant l'hiver, la neige, les grands froids prolongés, comme cela est probable, cela ne veut pas

¹ V. FATIO. Oiseaux, 1^{re} partie, p. 61.

² DE LA FUYE et DE DUMAST. *Revue française d'Ornithologie*, 3^{me} année. N^o 22. 1911.

dire qu'elle soit à classer parmi les rapaces nuisibles ; si elle n'est pas utile, elle doit rentrer dans la catégorie des oiseaux indifférents, attendu que le mal qu'elle peut faire selon l'intensité de l'hiver, est largement compensé par tous les ravageurs qu'elle détruit pendant le reste de l'année.

Nous avons aussi examiné ce que renfermaient les gésiers de dix Éperviers, de quatre Autours et de deux Faucons ; ces seize estomacs ne contenaient que des restes de petits oiseaux ; mais les pattes non encore digérées et relativement bien conservées des victimes purent encore être déterminées comme n'ayant pas appartenu à des pigeons, mais oui bien à de petits passereaux et, dans un cas, à un poulet.

De ces autopsies, on peut conclure que les rapaces tirés dans le canton de Vaud en 1915 n'ont pas causé les préjudices présumés aux pigeons voyageurs de l'armée.

Il nous a paru intéressant d'étendre notre statistique à la Suisse entière ; pour cela nous avons prié MM. les directeurs des services cantonaux des forêts, chasse et pêche de bien vouloir nous indiquer le nombre des oiseaux rapaces tirés en 1915. Voici le résultat de notre enquête (cinq services n'ont rien répondu). Ont été tirés : Éperviers, 506 ; Autours, 159 ; Faucons, 35 ; total, 700 spécimens ; à ce total, il faut encore ajouter 104 rapaces désignés brièvement par le service cantonal de Glaris comme Falconides et Uhu. (*Falken und Uhu*), et deux Aigles, ce qui porte à 806 le nombre des rapaces supprimés en peu de temps de notre faune¹.

C'est, nous semble-t-il, par trop de victimes, étant donné que cette hécatombe inutile n'a pas dû exercer l'influence satisfaisante qu'on attendait d'elle, puisque, pour

¹ Nous exprimons nos meilleurs remerciements à MM. les directeurs qui ont bien voulu faciliter notre enquête. H. B.

les mêmes raisons indiquées plus haut, le Département militaire fédéral demande à nouveau la mort d'oiseaux dont la culpabilité n'a pas été démontrée. Est-ce bien de procéder ainsi ? Nous ne le pensons pas ; mais nous laissons à d'autres plus compétents que nous en ornithologie pratique, le soin de décider sur cette question qui a son importance, puisqu'il s'agit du sort de représentants intéressants pour notre faune ornithologique suisse, qui fait partie elle aussi, avec beaucoup d'autres choses, du patrimoine national.

Lausanne, le 23 mars 1917.



